

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.090

L'an deux mille vingt, le 11 septembre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 04 septembre 2020

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 04 septembre 2020

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE** : Mme Marie-Claire SEURAT

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

M. Philippe CAU représenté par M. Philippe CUSSAC

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « EXPLORER » POUR L'ANNÉE 2020 - AVENANT N°2

**RAPPORTEUR** : M. MARENGO

**VOTE** : 2 abstentions  
2 CONTRE  
28 POUR

Par une convention d'objectifs N° D.Cpta 20.172 en date du 12 juin 2020, la Ville de ROYAN a attribué une subvention à l'Association « EXPLORER » d'un montant de 25 000 euros (vingt cinq mille euros), dans l'attente de la subvention définitive au titre de l'année 2020.

Par délibération N°DCM 20.069 (avenant n°1) en date du 30 juillet 2020, la ville de ROYAN a décidé d'octroyer une avance complémentaire de 20 000 euros portant l'avance totale à 45 000 euros (quarante cinq mille euros).

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire de 15 000 euros (quinze mille euros) et ainsi fixer le montant définitif de la subvention à 60 000 euros (soixante mille euros), et d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « EXPLORER » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à le signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°2,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 15 000 euros (quinze mille euros) à l'Association « EXPLORER » portant la subvention totale à 60 000 euros (soixante mille euros),
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « EXPLORER » pour l'année 2020,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574 - Fonction 30 du budget de l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 septembre 2020  
Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS





CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS ENTRE LA COLLECTIVITE  
ET L'ASSOCIATION EXPLORER DANS LE CADRE DU FESTIVAL « LES NOUVELLES  
EXPLORATIONS »

AVENANT N°2

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2020, rendue exécutoire le 15 SEP. 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'Association EXPLORER, association loi de 1901, enregistrée sous le numéro W172004553, représentée par Monsieur Philippe WALDTEUFEL, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par une convention d'objectifs n° D.Cpta 20.172 en date du 12 juin 2020, la Ville de ROYAN a attribué une subvention à l'Association EXPLORER, d'un montant de 25 000 euros (vingt cinq mille euros), dans l'attente de la subvention définitive au titre de l'année 2020.

Par délibération n°20.069 en date du 30 juillet 2020, la Ville de ROYAN a accordé une avance complémentaire de 20 000 euros en l'attente de la subvention définitive.

Le présent avenant a pour objet d'acter une attribution complémentaire de 15 000 euros à l'Association et d'acter le montant définitif de la subvention à 60 000 euros (soixante mille euros) pour l'année 2020.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

L'Article 4 – Modalités de versement de la contribution financière est ainsi modifié :

- 25 000 euros (vingt-cinq mille euros), déjà versés selon convention d'objectif N°D.Cpta 20.172 en date du 12 juin 2020,
- 20 000 euros (vingt mille euros) déjà versés selon l'avenant N°1 délibération N°20.069 en date du 30 juillet 2020,
- 15 000 euros (quinze mille euros) à la signature du présent avenant N°2.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour l'Association,  
Le Président,

Philippe WALDTEUFEL



Fait à ROYAN, le 15 SEP. 2020  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,  
Le Maire,

Patrick TARENGO